BORDEAUX MÉTROPOLE	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	*Délibération*
	Séance publique du 11 juillet 2025	***N° 2025-282***

Convocation du 4 juillet 2025
Aujourd'hui vendredi 11 juillet 2025 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Madame Christine BOST, Présidente de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Dominique ALCALA, Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Stephanie ANFRAY, Mme Amandine BETES, Mme Claudine BICHET, Mme Brigitte BLOCH, M. Patrick BOBET, Mme Simone BONORON, Mme Christine BOST, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Myriam BRET, Mme Pascale BRU, M. Eric CABRILLAT, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Thomas CAZENAVE, M. Gérard CHAUSSET, Mme Camille CHOPLIN, M. Max COLES, M. Didier CUGY, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, M. Stéphane DELPEYRAT-VINCENT, M. Gilbert DODOGARAY, M. Christophe DUPRAT, M. Jean-François EGRON, M. Olivier ESCOTS, Mme Anne FAHMY, M. Bruno FARENIAUX, M. Loic FARNIER, Mme Véronique FERREIRA, M. Jean-Claude FEUGAS, Mme Françoise FREMY, M. Alain GARNIER, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Anne-Eugénie GASPAR, M. Nordine GUENDEZ, M. Maxime GHESQUIERE, M. Frédéric GIRO, M. Laurent GUILLEMIN, M. Pierre HURMIC, M. Radouane-Cyrille JABER, Mme Delphine JAMET, Mme Sylvie JUSTOME, Mme Andréa KISS, M. Michel LABARDIN, M. Patrick LABESSE, Mme Nathalie LACUEY, M. Gwénaël LAMARQUE, Mme Fannie LE BOULANGER, Mme Harmonie LECERF MEUNIER, Mme Anne LEPINE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Matthieu MANGIN, M. Jacques MANGON, M. Guillaume MARI, M. Stéphane MARI, M. Baptiste MAURIN, Mme Claude MELLIER, M. Thierry MILLET, M. Fabrice MORETTI, M. Marc MORISSET, Mme Marie-Claude NOEL, M. Patrick PAPADATO, Mme Céline PAPIN, Mme Pascale PAVONE, M. Stéphane PFEIFFER, M. Philippe POUTOU, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Isabelle RAMI, M. Franck RAYNAL, Mme Marie RECALDE, M. Michael RISTIC, M. Fabien ROBERT, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, Mme Karine ROUX-LABAT, M. Alexandre RUBIO, Mme Nadia SAADI, Mme Béatrice SABOURET, M. Emmanuel SALLABERRY, Mme Brigitte TERRAZA, M. Jean-Baptiste THONY, M. Serge TOURNERIE, M. Jean TOUZEAU, M. Thierry TRIJOULET, M. Jean-Marie TROUCHE, Mme Josiane ZAMBON.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION :

M. Christian BAGATE à M. Fabrice MORETTI
Mme Christine BONNEFOY à Mme Karine ROUX-LABAT
Mme Fatiha BOZDAG à Mme Zeineb LOUNICI
Mme Typhaine CORNACCHIARI à M. Gérard CHAUSSET
Mme Laure CURVALE à M. Maxime GHESQUIERE
Mme Nathalie DELATTRE à M. Patrick BOBET
Mme Eve DEMANGE à Mme Camille CHOPLIN
Mme Daphné GAUSSENS à M. Gwénaël LAMARQUE
Mme Fabienne HELBIG à Mme Anne FAHMY
Mme Sylvie JUQUIN à Mme Anne LEPINE
M. Nicolas PEREIRA à Mme Béatrice SABOURET
M. Jérôme PESCINA à M. Eric CABRILLAT
M. Michel POIGNONEC à M. Michel LABARDIN
M. Patrick PUJOL à M. Dominique ALCALA
M. Benoît RAUTUREAU à Mme Pascale PAVONE
M. Bastien RIVIERES à Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE

EXCUSE(S) :

Monsieur Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM.

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

LA SEANCE EST OUVERTE

Accusé de réception en préfecture
033-243300316-20250711-lmc1109134-DE-1-1
Date de télétransmission : 17/07/2025
Date de réception préfecture : 17/07/2025
Publié : 17/07/2025

BORDEAUX MÉTROPOLE	**Conseil du 11 juillet 2025**	***Délibération***
	Direction administrative et financière - Pôle ter Ouest **Direction du développement et de l'aménagement - Pôle ter Ouest**	***N° 2025-282***

MERIGNAC - rue du Pradas - Renouvellement du réseau eaux usées - Protocole transactionnel - Décision - Autorisation

Madame Véronique FERREIRA présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Par bon de commande n° 2022- 000 000 47 en date du 11/07/2022 issu de l'accord cadre n°2018- E0209M notifié le 18 juillet 2018, Bordeaux métropole a confié à SOGEA les travaux d'assainissement eaux usées rue du Pradas à Mérignac.

Dans le cadre de la requalification de la rue du Pradas, cette commande a pour objet la remise en état du réseau eaux usées préalablement aux travaux de voirie. La requalification de la voirie est connexe à la construction du nouveau groupe scolaire Rosa Bonheur.

Le montant initial du bon de commande s'élève à 171 045,50 € HT soit 205 254,60 € TTC.

Les travaux de renforcement ou de renouvellement de réseaux eaux usées relevaient de la Direction de l'Eau. Pour des raisons administratives, la commande a été passée par le pôle territorial ouest avec délégation de crédit de la direction de l'Eau. Nous étions à ce moment à quelques mois du passage en Régie.

L'état plus que médiocre des réseaux eaux usées et eaux pluviales de la rue du Pradas a été identifié début 2022.

Dès lors, il a été demandé à la Direction de l'Eau de renforcer ou renouveler ses réseaux en urgence de façon à achever le réaménagement de la rue pour l'ouverture de la nouvelle école. Ainsi toutes les études préalables n'ont pu être menées ou de façon incomplète notamment les études géotechniques et les prospections réseaux. Ces dernières sont arrivées en cours de chantier.

Les comptes rendus de réunion hebdomadaire commencent à alerter sur des incertitudes concernant la nappe phréatique (CR n°2 du 24/08/2022) et de l'augmentation du nombre de branchements à reprendre dès les premiers sondages de l'entreprise (CR n°6 du 28/09/2022).

En effet, en cours de l'exécution des travaux, le chantier rencontre des aléas rendant nécessaires la réalisation des travaux supplémentaires et une consommation de fournitures bien supérieure à la commande initiale :

- La rencontre de la nappe phréatique à un niveau plus élevé qu'attendu a engendré :
  - la durée du chantier augmentée d'un mois (+9 k€ H.T.),
  - la nécessité de pompage et de rabattement de la nappe (+49k€ H.T.),

Accusé de réception en préfecture
033-243300316-20250711-lmc1109134-DE-1-1
Date de télétransmission : 17/07/2025
Date de réception préfecture : 17/07/2025
Publié : 17/07/2025

- la modification de la mise en œuvre des canalisations en tranchée avec la réalisation d'un massif drainant en lit de pose (+30k€ H.T.),

- La multiplicité des branchements eaux usées à renouveler a engendré :
  - une augmentation des quantités des prestations en lien avec les branchements (Té, coudes, raccords, regards, canalisations) 20k€ H.T.,
  - une augmentation des prestations en lien avec la présence de canalisations amiantées (26 k€ H.T.),
  - une augmentation des volumes de terrassement et réfection de tranchée (23k€ H.T.).

La situation définitive validée par la maitrise d'œuvre et la maitrise d'ouvrage en fin de chantier est arrêtée le 31/03/2023. Le montant total s'élève ainsi à 316 597.25 € H.T. soit 379 916,70 € TTC hors révision des prix.

Préalablement, une facture de 169 812.27€ H.T. (soit 203 774,72 € TTC) hors révision dans l'enveloppe financière du bon de commande initial a été réglée à SOGEA. Le montant total révisé de cette facture s'élève à 211 314.38 € TTC. (203 774,72 € TTC + 7 539 ,66 € TTC de révisions).

Le montant restant dû à l'entreprise s'élève à 146 784.98 € H.T. (soit 176 141,98 € TTC) hors révision. L'accord cadre arrivant à échéance en juillet 2022, la régularisation puis le paiement de l'entièreté des prestations réalisées n'ont pu être opérés.

Dans la recherche d'une solution Bordeaux Métropole et SOGEA ont convenu dans l'esprit des circulaires du 7 septembre 2009 relative au recours à la transaction pour la prévention et le règlement des litiges portant sur l'exécution des contrats de la commande publique, et du 6 avril 2011 relative au développement du recours à a la transaction pour régler amiablement les conflits, de passer un protocole transactionnel.

Les parties sont arrivées à l'accord suivant :

1 - Bordeaux Métropole règlera à la Société SOGEA

la somme de 146 784.98 € H.T., soit 176 141.98 € TTC correspondant au complément des prestations effectuées dans le cadre des travaux de renouvellement du réseau eaux usées et de ses branchements rue du Pradas à Mérignac.

la somme de 6 517.26 € TTC correspondant au montant des révisions de prix pour ces prestations supplémentaires exécutées, conformément aux clauses de l'accord cadre en vigueur.

Au total, Bordeaux Métropole s'engage à verser au titre du présent protocole transactionnel à SOGEA la somme de 182 659.24 € T.T.C hors intérêts moratoires

2 - En contrepartie la société SOGEA abandonne irrévocablement toute demande, réclamation ou contestation de quelque nature qu'elle soit, qu'elle ait à ce jour été formulée ou non, au titre de la réalisation des travaux de remise en état du réseau eaux usées préalablement à la requalification de la rue du Pradas à Mérignac.

Ceci étant exposé, il vous est demandé Mesdames et Messieurs, de bien vouloir, si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux métropole

VU les articles 2044 et suivants du code civil,
VU l'article 50.5 du cahier des clauses administratives générales (CCAG) – Travaux,
VU l'accord cadre n°2018-E0209M conclu avec le groupement SOGEA SUD OUEST HYDRAULIQUE / CHANTIERS MODERNES SUD OUEST / SOBEBO / SARAMITE TP,

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT QUE le protocole transactionnel permet de régler les prestations supplémentaires exécutées par SOGEA dans le cadre de la rénovation du réseaux eaux usées rue du Pradas à Mérignac,

DECIDE

Accusé de réception en préfecture
033-243300316-20250711-lmc1109134-DE-1-1
Date de télétransmission : 17/07/2025
Date de réception préfecture : 17/07/2025
Publié : 17/07/2025

Article 1 :de recourir au protocole transactionnel en application des articles 2044 et suivants du code civil afin de solder le chantier de renouvellement du réseau eaux usées rue du Pradas à Mérignac,

Article 2 : d'approuver le montant proposé tel qu'arrêté ci-dessus à la somme de 182 659.24 € T.T.C hors intérêts moratoires,

Article 3 : d'autoriser Madame la Présidente à signer le protocole transactionnel avec Sogea ;

Article 4 : d'imputer la dépense en résultant sur les crédits de l'année 2025, l'approbation du budget assainissement – chapitre 23 – article 23.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité des suffrages exprimés.
Abstention : Monsieur MORISSET, Monsieur POUTOU;

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 11 juillet 2025

Par le/la secrétaire de séance, Signé numériquement le 17/07/2025 Par Claudine BICHET Vice-présidente	Pour expédition conforme, Signé numériquement le 17/07/2025 Par Véronique FERREIRA Vice-présidente

Accusé de réception en préfecture
033-243300316-20250711-lmc1109134-DE-1-1
Date de télétransmission : 17/07/2025
Date de réception préfecture : 17/07/2025
Publié : 17/07/2025